

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° CP-2013-5-10-6

Service consulté

**PROJET DE RENOVATION URBAINE DE MULHOUSE -
OPERATION RECYCLAGE BAILLEURS
AIDE AU TRAITEMENT D'IMMEUBLES DEGRADEES**

Résumé : Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Mulhouse, la SERM sollicite une aide au traitement d'immeubles dégradés d'un montant de 90 000 €.

Dans le cadre de son action en faveur de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Département du Haut Rhin s'est engagé auprès de la Ville de Mulhouse dans le cadre d'un Programme de Rénovation Urbaine.

Pour atteindre les objectifs du projet élaboré en 2006, la Ville de Mulhouse et les maîtres d'ouvrage ont défini une programmation complémentaire au titre d'un avenant n° 6, signé le 16/06/2011, ainsi que la prolongation d'un an de la convention initiale.

Ainsi, le Département du Haut Rhin s'est engagé à prolonger sa participation au financement du traitement d'immeubles dégradés (aussi appelée opération recyclage bailleurs) destinés au logement social dont le maître d'ouvrage est la SERM.

Une convention a été signée le 25/02/2013 afin de définir les conditions et les modalités de participation du Département à l'opération recyclage bailleurs. Cette participation porte sur 25 projets d'acquisition d'immeubles dégradés connus au jour de la signature de la convention, soit une participation financière maximale de 250 000 €.

Le principe du programme de traitement d'immeubles dégradés est le suivant : la SERM se porte acquéreur des immeubles dégradés dont les propriétaires ne souhaitent pas réaliser les travaux nécessaires pour en assurer la régularisation et les revend à un prix inférieur à des bailleurs qui doivent en assurer la réhabilitation.

Le Conseil Général intervient pour combler le déficit d'opération de la SERM à hauteur de 10 000 € par immeuble.

La réhabilitation de ces immeubles dégradés a été retenue par le Conseil Général dans la mesure où elle s'inscrit dans l'objectif de résorption de l'habitat indigne de la nouvelle politique départementale de l'habitat.

A ce titre, il est proposé au présent rapport 9 opérations de traitement d'immeubles dégradés situées à MULHOUSE :

- 11 rue des Alpes,
- 13 rue des Alpes,
- 114 avenue Aristide Briand,
- 15 rue Engel Dollfuss
- 28 rue Franklin,
- 51 rue Franklin,
- 20 rue de Turenne,
- 47 rue Vauban,
- 93 rue Neppert.

pour un montant de subvention de 9 x 10 000 € soit 90 000 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'aide au traitement d'immeubles dégradés pour un montant de 90 000 € qui serait à prélever sur le programme H223 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 20422 en faveur de la SERM.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**ANRU
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRU04543	SERM SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION MULHOUSIENNE Quartiers anciens-9 immeubles	90 000,00	Forfait	90 000,00
			Total	90 000,00